

Tout participant au concours *Rap en français* s'engage à respecter le présent règlement :

Article 1 : Objet

Ce concours est organisé par l'Institut français de Serbie. Il s'inscrit dans le cadre de la promotion du français et du multilinguisme et s'adresse à la jeunesse serbe ou vivant en Serbie, priorité de l'action culturelle et éducative de l'Institut français.

Article 2 : Participants

Le concours s'adresse à toute personne de 12 ans à 28 ans ayant une adresse en Serbie. L'inscription au concours est gratuite. Sa participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Ce concours se déroulera du 7 février 2022 au 28 février 2022 à 23h59, heure de Belgrade. Toute inscription ou dépôt après cette date à minuit seront refusés.

La participation au concours s'effectue exclusivement sur Instagram en envoyant les vidéos à @rapenfrancais2022. Les vidéos seront ensuite publiées sur la page Instagram du concours.

Un candidat ne peut envoyer qu'une seule vidéo par concours.

Les résultats seront annoncés le 4 mars 2022.

Article 4 : Production attendue

Il est demandé aux participants :

- de produire une vidéo de rap, seul ou à plusieurs, en utilisant au minimum 2 langues, dont le français (au minimum 1 mot)
- de produire une vidéo faisant au maximum une minute.

Toute vidéo comportant des propos haineux ou discriminatoires sera automatiquement disqualifiée.

Article 5 : Constitution du jury et désignation des gagnants

Chaque vidéo sera évaluée en fonction de cinq critères :

- la qualité du texte
- la musicalité
- la mise en scène
- les voix des interprètes
- le nombre de like (au 28 février 2022 à 23h59)

Article 6 : Lots

Le vainqueur de cette nouvelle édition recevra des AirPods, remis en mains propres ou envoyés au vainqueur.

Article 7 : Responsabilités

Chaque participant est informé des risques et dangers d'Internet. L'Institut français décline toute responsabilité en cas de problème de piratage, virus informatique ou tout autre désagrément lié à l'utilisation d'Internet. Toute modification du présent règlement pourra faire l'objet d'un avenant et/ou d'une information auprès des participants.

Article 8 : Droits d'auteurs et droit à l'image

Les participants affirment que le clip qu'ils présentent est une **œuvre originale**. Les vidéos envoyées à @rapenfrancais2022 ne seront pas utilisées, reproduites ou diffusées sans autorisation expresse des candidats ou de leurs responsables légaux s'ils sont mineurs.

Article 9 : Données personnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification de limitation ou de portabilité des données le concernant... Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées, et ce conformément à la réglementation informatique et libertés et à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la réglementation française. Si l'une des clauses venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.